

LA « CHASSE AUX JUIFS » DANS LA SOCIÉTÉ RURALE EN POLOGNE : 1942-1945

Jan Grabowski

Le Seuil | « Le Genre humain »

2012/1 N° 52 | pages 285 à 301

ISSN 0293-0277

ISBN 9782021044102

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-le-genre-humain-2012-1-page-285.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Jan Grabowski

La « chasse aux Juifs » dans la société rurale en Pologne : 1942-1945

Pendant l'été et l'automne 1942, les Allemands ont commencé à liquider les ghettos en Pologne occupée et à envoyer leurs habitants vers les centres de mise à mort. Face à l'horreur des *Aktionen* (opérations), entre 200 000 et 250 000 Juifs ont fui les ghettos et cherché refuge du « côté aryen », parmi les Polonais¹. Pour rattrapper ces fugitifs, les Allemands mirent en place un système de traque, appelé *Judenjagd*². Cette chasse à l'homme allait durer jusqu'à la toute fin de la guerre.

Il y a presque quarante ans, l'historien Szymon Datner notait que : « pratiquement chaque village, chaque hameau, chaque ville dans le Gouvernement général fut témoin des meurtres commis contre les Juifs qui avaient fui les ghettos ou bien qui se sont évadés des trains de la mort. Ces victimes qui, contrairement aux centaines de milliers et de millions qui périrent dans les chambres à gaz et dans les exécutions de masse, peuvent être identifiées individuellement méritent notre attention particulière. Ce sont les gens qui essayèrent, d'une certaine façon, de se battre pour leur survie³ ». Omer Bartov évoquant l'extermination de Juifs de Buczacz (une petite ville à l'est de la Galicie) a soulevé un point important : « le génocide aurait

1. Une première version de cet article a été publiée en langue anglaise dans *Yad Vashem Studies*, 2012 (2).

2. L'expression *Judenjagd*, « chasse aux Juifs », a été introduite pour la première fois dans la littérature historique par Christopher R. Browning dans son livre *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (*Ordinary Men: Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland*, New York, Harper Perennial, 1998).

3. Szymon Datner, « Zbrodnie hitlerowskie na Żydach zbiegłych z gett. Groźby i zarządzenia "prawne" w stosunku do Żydów oraz udzielających im pomocy Polaków », *Biuletyn Żydowskiego Instytutu Historycznego*, vol. 75 (1970), p. 28-29.

été beaucoup plus difficile à accomplir et son succès aurait été de loin moins grand, si les Allemands n'avaient pas trouvé autant de collaborateurs voulant, désirant même, participer aux tueries, aux chasses et au vol. Au contraire, presque aucun Juif n'aurait survécu sans l'aide de ceux, Ukrainiens et Polonais, qui leur offrirent nourriture et logement (même si parfois ils demandèrent de l'argent et même s'ils les ont chassés de chez eux ou dénoncés une fois leurs ressources financières épuisées)⁴ ». Selon Bartov, pour comprendre le génocide, il faut reconstituer les événements, en commençant par les faits de base, soit en partant des assassinats commis par des individus particuliers pour aller jusqu'au niveau des planificateurs de l'*Endlösung*. L'étude d'une région spécifique (un comté dans la Pologne occupée, par exemple) peut nous rapprocher de ce but⁵.

Pourquoi la lutte pour la survie menée par les Juifs évadés des ghettos fut-elle si difficile et dans la grande majorité des cas se solda par un échec ? Cet article fait le point sur le sort de Juifs qui essayèrent, le plus souvent en vain, de survivre en cachette dans le comté de Dąbrowa Tarnowska, une région rurale du sud-est de la Pologne occupée. Le comté, situé à 80 kilomètres à l'est de Cracovie et à 16 kilomètres au nord de Tarnów, a été (et est toujours) une région typiquement agricole. En 1931 son territoire comptait 101 villages et villes dont la population s'élevait à 66 678 âmes, incluant 4 807 Juifs. La population juive était concentrée dans deux petites villes, Dąbrowa et Żabno, mais une forte minorité vivait dans les villages à travers le comté.

Les Allemands occupèrent Dąbrowa Tarnowska le 8 septembre 1939, introduisant rapidement des mesures de plus en plus restrictives à l'encontre des Juifs. En janvier 1940 les autorités mirent en place deux ghettos : l'un à Dąbrowa et l'autre à Żabno, chacun muni de son Conseil juif (*Judenrat*) et de sa police juive (*Ordnungsdienst*). Parmi les conséquences immédiates de ces mesures, les Juifs perdirent non seulement le droit de disposer de leur propriété, mais également la possibilité d'exercer leurs activités professionnelles. Leur mobilité fut réduite de façon radicale. Dans le même temps les conditions de vie dans les deux ghettos devinrent extrêmement difficiles et la faim se généralisa. Au début de 1942 une série de raids sanglants organisés par la police allemande terrorisa les Juifs

4. Omer Bartov, *From the Holocaust in Galicia to Contemporary Genocide. Common Ground – Historical Differences*, Washington, USHMM, 2002, p. 6.

5. Pour un récent exemple d'une étude microhistorique, voir Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

de Dąbrowa et prépara le terrain aux « actions de liquidation » de l'été. Face au danger de l'extermination immédiate, des centaines de Juifs décidèrent de fuir les ghettos et de chercher de l'aide « du côté aryen ». Les rumeurs inquiétantes venant des ghettos de la région de Lublin, où les déportations avaient débuté dès le mois de mars, accrurent la panique.

Pour survivre à l'extérieur du ghetto, les futurs fugitifs avaient cependant besoin d'aide de la part de la population « aryenne » locale. Mais le défi était de taille et les chances de survie parmi les « Aryens » extrêmement faibles. Christopher R. Browning a ainsi observé au sujet des Juifs qui songeaient à fuir les camps de travail allemands : « La peur de la délation, en effet, fut une des principales raisons qui dissuadèrent les Juifs de s'évader des camps de travail. Et de fait, beaucoup de fugitifs furent non seulement dénoncés, mais aussi dépouillés et assassinés⁶. » Pour les Juifs de Dąbrowa l'heure du choix arrive en juillet 1942, quand le ghetto est liquidé et ses occupants envoyés vers le centre de mise à mort de Bełżec.

Gardiens de nuit

La lutte pour la survie menée par les Juifs de Dąbrowa Tarnowska à partir de l'été 1942 s'est heurtée à un système complexe mais très efficace mis en place par les Allemands, système fondé d'une part sur les anciennes traditions et structures locales et d'autre part sur des mécanismes, structures et institutions créés par leurs soins. Il n'y a aucun doute que la grande majorité de Juifs cachés a péri à la suite de dénonciations. Ils furent dénoncés ou « tout simplement » capturés par les paysans et livrés au poste de police polonaise le plus proche, ou bien directement aux gendarmes allemands. C'est dans ce contexte qu'il faut analyser le rôle important joué par les structures d'autorité locales qui coordonnaient les activités collectives des communautés rurales.

Au niveau de la communauté régionale (*gmina*) l'autorité se trouvait entre les mains d'un *voit*, nommé par le chef du district (*Starosta*). Après la chute de l'État polonais en septembre 1939 certains *voit* furent renvoyés et remplacés par des individus considérés

6. Christopher R. Browning, *À l'intérieur d'un camp de travail nazi. Récits des survivants : mémoire et histoire*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 307.

comme étant plus fiables, tels que des *Volksdeutsche*, les Allemands « ethniques ». Mais la majorité des anciens *voit* polonais furent maintenus dans leurs fonctions. Selon les directives allemandes, la tâche principale des *voit* consistait à exploiter les ressources agricoles et à mobiliser les paysans polonais au service de l'économie de guerre du Reich. Chaque village avait, d'abord, son quota de produits agricoles et de bétail qu'il fallait vendre au Gouvernement général à des prix réglementés. Deuxièmement, les *voit* devaient encourager les jeunes travailleurs agricoles à partir en Allemagne. Après 1940 les volontaires se firent rares et les autorités allemandes prirent les travailleurs de force. Les *voit* étaient également obligés d'informer la population des nouveaux règlements allemands ; ils participaient à des rencontres régulières avec les *Kreishauptmänner* (chefs de l'administration locale) qui communiquaient les directives venant de Cracovie, capitale du Gouvernement général, puis diffusaient ces ordres aux anciens (chefs) du village (*sołtysi*) situés au plus bas niveau de l'administration locale.

Avant la guerre, en Pologne, les chefs de village étaient choisis par scrutin public ; les candidats élus jouissaient du respect de leur communauté⁷. Pendant la guerre, les Allemands ordonnèrent que les chefs restent en fonction. Toute tentative de démission était considérée comme un acte de sabotage. Les chefs du village, soumis à un contrôle étroit par la police et par les *voit*, allaient devenir un outil indispensable dans la politique antijuive allemande⁸. Chaque fois qu'un poste de chef devenait vacant, le *voit* – avec l'autorisation des Allemands – nommait un successeur⁹. Tandis que les *voit* rencontraient régulièrement les *Kreishauptmänner*, les chefs de village étaient, eux, de temps en temps, convoqués chez les *Landkommissäre*, les agents allemands responsables des régions rurales. Dans certaines régions du district de Cracovie, ces rencontres se sont tenues fréquemment, parfois sur un rythme hebdomadaire. À Dąbrowa Tarnowska, le *Wachmeister* Richard Ketter de la gendarmerie locale,

7. Archiwum Państwowe w Krakowie (Archives d'État à Cracovie – APK), Sąd Apelacyjny w Krakowie (cour d'appel de Cracovie – SAKr), 1020/IV K/147/50, p. 7. Les dossiers judiciaires cités dans cet article sont, dans la plupart des cas, reliés aux enquêtes menées après la guerre contre les collaborateurs. Parmi ces dossiers on retrouve des milliers de cas de Polonais accusés d'avoir dénoncé, volé ou tué des Juifs.

8. Jan T. Gross, *Polish Society Under German Occupation. The General Gouvernement, 1939-1944*, Princeton, Princeton University Press, 1979, p. 141.

9. Archiwum Instytut Pamięci Narodowej (Archives de l'Institut de la Mémoire nationale – AIPN), Varsovie, collection GK/255/319, Sąd Okręgowy w Krakowie (tribunal régional de Cracovie – SOKr), p. 26.

un tueur de Juifs bien connu dans le comté, participait également à ces rencontres avec les chefs du voisinage d'après la déposition d'Antoni Patoń, chef du village d'Oporyszów pendant la guerre¹⁰.

Lors de ces réunions, les bureaucrates allemands abordaient notamment les questions ayant trait aux quotas agricoles et au nombre des travailleurs expédiés dans le Reich. Au cours de l'été 1942, leurs discussions portèrent sur le transfert de Juifs dans les ghettos ou directement dans les trains à destination de Bełżec. Les chefs durent livrer un nombre suffisant de chariots et de wagons pour transporter les Juifs ainsi que mettre les gardes villageois en état d'alerte. Plus tard, une fois les déportations terminées, il leur incombait de s'occuper des propriétés dites « ex-juives ». Dans certains cas, ils procédèrent aux ventes aux enchères des meubles et des propriétés foncières.

Après le début de la guerre contre l'Union soviétique, et surtout à partir de 1942, la sécurité dans les régions du Gouvernement général se détériora, amenant les Allemands à développer au niveau des villages des structures d'autodéfense communales. Le chef du village était le responsable de cette structure formée principalement par les gardes de nuit, les pompiers volontaires, les « courriers villageois » (des messagers chargés de suppléer aux problèmes de communication), les chefs du village eux-mêmes ainsi que les sous-chefs, leurs adjoints. Dans la communauté de Bolesław (au nord de Dąbrowa, près de la rivière Wisła) la garde de nuit était constituée d'une trentaine de gardiens, recrutés dans une douzaine de villages avoisinants. Pour défendre les dépôts militaires situés à Bolesław, les Allemands créèrent une « communauté intégrée » (*Sammelmgemeinde*) organisant ainsi une force paysanne plus importante¹¹.

Le service de la garde de nuit débutait dans le poste de garde. Parfois ce poste se trouvait tout simplement dans une cabane paysanne adoptée à cette fin. Il y avait aussi une « prison du village », le plus souvent une cave à pommes de terre bien fermée ou une autre pièce transformée, selon les besoins, en cellule pour détenir les prisonniers. Les membres de la garde, désignés préalablement par leur chef de village, les gendarmes ou la police « bleue » (police polonaise mise en place par les Allemands), après avoir reçu leurs ordres du commandant de la garde, quittaient le poste pour se rendre dans les secteurs qui leur étaient assignés.

10. Bundesarchiv Ludwigsburg (BAL), collection B 162/8940, p. 20.

11. APK, SAKr 1044 IV K 266/50, attendus du verdict.

Les gardiens réguliers remplissaient leurs fonctions de temps en temps, quelques nuits par mois, selon une rotation habituelle. Les gardiens appelés « chefs de section » (*dziesiątnicy*) étaient plus fréquemment en service ; ils recevaient une modeste récompense et avaient séniorité sur les autres membres de la garde (mis à part leur commandant)¹². Les gardiens étaient armés, pour la plupart, de fourches, de massues ou de bûches, mais les Allemands s'assuraient qu'au moins un paysan par garde soit muni d'une arme à feu. Pour mieux motiver les gardes de nuit, chaque village devait choisir un nombre d'otages – tenus personnellement responsables par les autorités de toute action « pouvant mettre en danger les intérêts de la nation allemande ». Les otages (désignés pour une période allant de deux à trois semaines) devaient rendre compte à la police « bleue » de la situation au village. Ceux qui n'informaient pas les autorités risquaient l'incarcération dans un des camps de travail (*Arbeitserziehungslager*, AEL) situés près de Dąbrowa, comme Szebnie, Mielec ou Pustków¹³. C'est ainsi que la police « bleue » s'assurait de la coopération des paysans et avait une bonne connaissance de la situation dans les villages. Les agents de la police polonaise « bleue » s'assuraient aussi de la loyauté des gardiens eux-mêmes. Ainsi, au printemps 1943, la police « bleue » de Tuchów se présenta au village de Lubaszowa afin d'inspecter « l'état de préparation » de la garde paysanne. N'ayant trouvé personne sur les lieux, les agents infligèrent des amendes et contraventions aux coupables¹⁴. Ailleurs, à Książ Wielki, on recruta les inspecteurs parmi les pompiers. Un des gardiens, qui, au lieu d'assurer sa patrouille assistait au mariage de sa sœur, fut livré par les pompiers au poste de police. Après la guerre il témoigna de ce qu'il y subit : « on m'a tellement fouetté avec un fouet en caoutchouc que j'avais des blessures ouvertes et je n'ai pas pu rester debout. Tous les policiers ont participé à mon passage à tabac ».

Quels étaient précisément les tâches et les devoirs de la garde de nuit ? D'abord et avant tout les gardiens devaient défendre leur village contre les « bandits, partisans et autres éléments non désirés ». Vers la fin de 1942 et en 1943, l'état de sécurité dans les parties orientales du pays s'étant détérioré encore, il s'avéra évident que les paysans n'étaient pas en mesure d'affronter les unités bien

12. Témoignage de Franciszek Noga, APK, SAKr 1033/IV K200/50 ; témoignage de Piotr Miłosz, 27 septembre 1948, APK, SAKr 1025 K IV 163/50.

13. Témoignage de Tadeusz Pękala de Pleśna, APK, SAKr, 974, IV K 210/49.

14. APK, SAKr, 994/IVK/6/50, p. 18-19.

armées des différentes formations clandestines. Les instructions envoyées de Cracovie insistaient donc sur la nécessité d'une vigilance accrue à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques fugitifs ainsi que des Juifs rescapés des ghettos liquidés. Les gardes paysans devaient intercepter tout individu suspect, tout particulièrement les Juifs se déplaçant entre les villages. Une fois arrêtés, et avant leur transfert entre les mains des autorités, les Juifs subissaient une enquête préalable menée par les paysans eux-mêmes. Voici la déposition d'un témoin polonais après la guerre au sujet d'un Juif aisé de Mędrzychów arrêté par la garde : « il était placé dans une cave bien fermée, et je l'ai entendu pleurer et demander pitié. Les membres de la garde l'ont cependant sorti de la cave et conduit vers sa maison pour qu'il leur montre les endroits où il avait enterré son or et ses objets de valeur. Quand il a refusé, ils l'ont battu et torturé¹⁵ ».

Les Juifs qui attendaient la mort (c'est-à-dire l'arrivée de la police) dans les prisons villageoises demandaient pitié. Les uns faisaient appel à la compassion de leurs ravisseurs, les autres priaient pour être libérés, certains demandaient tout simplement à pouvoir prononcer quelques mots avant de mourir. Le drame des Juifs capturés était d'autant plus grand qu'ils connaissaient personnellement leurs gardiens. Haskiel Rand, arrêté avec son fils Izaak, âgé de neuf ans, en décembre 1943 près de Wojnicz, fut battu sauvagement : « son visage a été complètement ensanglanté, jusqu'au point que je n'ai pas pu le reconnaître », expliqua après la guerre un des policiers « bleus ». « Rand s'est tourné vers moi en disant : “chef, regardez ce qu'ils m'ont fait ! Ils m'ont battu !” Stanisław Kuk, un des paysans qui avaient amené Rand à la station de police lui a répondu : “on t'a donné quelques coups parce que t'avais résisté, fils de pute !”¹⁶ » Il arrivait que les paysans traitent les Juifs avec brutalité, parfois avec une brutalité extrême. En mai 1944 à Sutków, un hameau près de Radgoszcz, dans le nord-est du comté, les membres de la garde de nuit arrêtaient Chaïm Knie, un jeune homme de dix-huit ans. Un des paysans cria au commandant de leur unité : « François, nous avons trouvé le Juif ! » Knie, bien connu parmi les paysans et appelé « petit Chaïm », implora la pitié, mais en vain. Le commandant de la garde de Sutków expliqua plus tard : « Quand Chaïm m'a vu, il m'a dit : “Qu'est-ce que je leur ai fait ? Pourquoi ils m'ont garrotté de cette façon ?” Par la suite Chaïm est resté assis sur un banc et

15. APK, SAKr 1044, IVK 266/50.

16. Témoignage de Piotr Kopytko, APK, SAKr 1018 IV K 135/50, p. 12-12v.

s'est mis à prier. Je veux ajouter – continua le commandant – que tout le monde connaissait bien Chaïm puisqu'il s'était caché dans notre région depuis le début de la guerre ». Peu après, la victime, les mains attachées avec du fil barbelé, fut amenée au poste de police polonais, à Radgoszcz. Les agents de la police polonaise le tuèrent le jour même¹⁷. Marian Habda a été torturé par les paysans au point qu'un policier « bleu » arrivé un peu plus tard décide de « tirer un coup de grâce afin de délivrer Habda de sa misère ». Un témoin se souvint des paroles prononcées par le policier : « J'ai travaillé quinze ans dans la police, mais je n'ai jamais vu une telle chose. Le Juif fut littéralement massacré par les paysans¹⁸. » Un autre témoin ajouta : « Nous avons trouvé une terrible masse de chaire humaine. Le Juif fut massacré, ensanglanté, son visage était couvert d'écume. Il restait immobile, il était devenu tout noir¹⁹. »

Après l'arrestation d'un Juif, les gardes récapitulaient la situation à leur *voit* ou, plus souvent, au chef de leur village. C'est lui qui déterminait la stratégie à adopter. Dans des cas très rares, et seulement jusqu'à la fin de l'été 1942, quand il y avait encore des ghettos existant à proximité, le chef pouvait tout simplement décider de libérer le captif. Mais la plupart du temps, ils remettaient les prisonniers juifs entre les mains des autorités. Le chef du village ordonnait alors à un ou à plusieurs paysans de transférer les Juifs au poste de police le plus proche ou bien de les livrer aux gendarmes allemands. En l'absence de chef, la décision relevait de l'adjoint ou du commandant de la garde. Dans les rares cas où les personnes d'autorité étaient absentes, la décision pouvait être prise par les chefs des sections de la garde²⁰.

Dans certains cas, le transfert direct des Juifs aux autorités s'avérait impossible. Lorsque les liaisons téléphoniques étaient quasi inexistantes, un messenger était nécessaire afin de faire appel aux agents de police. Les courriers villageois jouissaient d'un statut officiel et, selon les règlements, ils devaient assister la police dans les fouilles de maisons des gens soupçonnés d'avoir aidé les Juifs²¹. Les courriers villageois et les paysans qui transportaient les Juifs pour les livrer à la police faisaient face à un dilemme difficile. S'ils refusaient de suivre les ordres, ils risquaient l'arrestation, voire la

17. APK, SAKr, 1033/IV K200/50.

18. Témoignage de Piotr Kruk, APK, SAKr, 994/IVK/6/50.

19. Témoignage de Władysław Kempniński, APK, SAKr, 994/IVK/6/50.

20. Déposition de Władysław Bednarz, APK, SAKr, 1024 IV K 156/50.

21. Déposition de Józef Boryczko, « Mo trzy hektary » (« Il a trois hectares »), APK, SAKr, 1034/IVK 204/50.

mort. S'ils décidaient de libérer les Juifs en route, ils encouraient des représailles de la part des Allemands. Ces représailles pouvaient frapper plus largement : le principe de la responsabilité collective fut souvent appliqué et le sort précaire des « otages » villageois rappelait aux paysans le prix d'une éventuelle désobéissance.

Les chefs de village furent confrontés à une situation encore plus difficile et les réalités de la *Judenjagd* les placèrent devant des choix pour lesquels ils n'avaient pas été préparés. Après la guerre, devant les tribunaux, ils expliquèrent leur position dans un langage parfois naïf et toujours peu sophistiqué. Un jour, en mars 1944, Franciszek Olbrycht, le chef du village de Bieniaszowice, trouva dans sa maison « deux personnes de foi israélite – une femme nommée Kapelner et un homme, appelé “Noir”, originaire d'Opatowiec, sur l'autre rive de la Wisła. Il y avait aussi d'autres gens qui gardaient ces Juifs. Pearl (Kapelner) était assise sur le banc et pleurait doucement », ajouta Olbrycht²². Avant la guerre Pearl Kapelner habitait à Siedliszowice, un village avoisinant, et était bien connue des gens de Bieniaszowice. Malgré cette familiarité, les « chasseurs » qui ont capturé Pearl avaient demandé à Olbrycht de faire venir la police de Gręboszewo. En voyant l'hésitation du chef, un des paysans le menaça : « Quoi, t'as pitié des Juifs ? » Puis Olbrycht désigna immédiatement quelqu'un pour conduire les Juifs à la police. Plus tard dans la journée Pearl Kapelner et son compagnon furent remis à la police polonaise qui les exécuta.

Le chef du village de Kłyż, condamné après la guerre à six ans de prison pour avoir appelé la police à laquelle il livra une femme juive qui fut ensuite assassinée, essaya de justifier ses actions : « Ma seule faute c'est que Julien Zelazny est venu chez moi et a demandé les policiers. Je n'avais aucun choix²³ ». Władysław Nagórzański, le chef du village de Siedliszowice, accusé d'avoir organisé une chasse à l'homme qui permit de capturer un Juif, chercha aussi à se justifier en se retranchant derrière les ordres de ses supérieurs : « Un policier “bleu” m'a demandé d'envoyer, en tant que chef du village, quelques hommes à la recherche de ce petit Juif²⁴. » Il avait raison : les chefs étaient pris dans un piège dangereux. D'un côté, si un chef refusait d'informer la police de la présence de Juifs dans sa communauté, sa

22. Interrogatoire du chef Olbrycht, APK, SAKr, 1001/IV K/44/50.

23. Demande de grâce envoyée par le chef Stanisław Łat au président de la République polonaise Bolesław Bierut. APK, SAKr 965/K 122/49, p. 185.

24. Interrogatoire de Władysław Nagórzański, APK, SAKr 1023/IV K/155/50, p. 11-11v.

vie était mise en danger. De l'autre, les chefs devaient tenir compte de l'attitude de leurs propres voisins – parmi lesquels nombre dénonçaient, extorquaient ou chassaient les Juifs. Ce sont eux qui insistaient pour que les « citoyens de nationalité juive » soient immédiatement tués, ou au moins livrés aux autorités. Un des chefs de village qui hésitait trop longtemps avant de prendre une décision entendit quelqu'un dire : « Si le chef ne sait pas quoi faire avec le Juif, peut-être les Allemands sauront quoi faire avec le chef²⁵. »

L'arrivée de la police ne signifiait pas que la garde de nuit n'avait alors plus aucun rôle à jouer. À partir de ce moment, les gardiens devaient assister les agents de la police, les amener à la prison locale ou les guider vers la ferme où les Juifs avaient été repérés. Une fois sur les lieux, les paysans encerclaient l'endroit pour s'assurer que personne ne prenait la fuite pendant la fouille. Un paysan de Łęki Dolne a décrit ainsi le déroulement de l'une de ces opérations : « Un de nous devait déplacer le hacheur à paille et une fois que nous avons vu la porte qui menait à la cachette, le gendarme a demandé aux Juifs de sortir. Comme personne n'est sorti, l'agent a lancé deux grenades et a par la suite ouvert le feu avec sa mitrailleuse. Étant donné que moi, j'étais de petite taille, le gendarme m'a donné une chaîne et m'a ordonné d'entrer dans le tunnel pour sortir les cadavres des Juifs morts. Alors je suis entré dans le tunnel, j'ai attaché la chaîne aux poignets des Juifs tués et les autres paysans les ont tirés à l'extérieur. Une fois tous les cadavres sortis, on s'est aperçu qu'une Juive respirait encore. Le gendarme lui a versé de l'eau sur le visage et elle a ouvert les yeux. Mais elle n'a pas parlé, alors le gendarme l'a tuée²⁶ ». Comme on peut le voir, même après l'arrivée de la police, les gardiens villageois continuaient à exercer un rôle non négligeable dans la traque aux Juifs.

Les pompiers

Dans les bourgades, comme Bolesław mentionné précédemment, les pompiers travaillaient de concert avec les gardes de nuit. Mieux

25. AIPN, GK, 217/281, p. 31-32. Témoignage de Jan Słoma, cité d'après Alina Skibińska, « Dostał 10 lat, ale za co? » Analiza motywacji sprawców zbrodni na Żydach na wsi kieleckiej w latach 1942–1944 », in Barbara Engelking et Jan Grabowski (dir.), *op. cit.*, p. 318.

26. Déposition de Jan Panek, p. 29, APK, SAKr, 1045, IVK, 271/50.

formés et mieux équipés que les paysans, les pompiers s'entraînaient régulièrement et savaient travailler en groupe. De plus, le chef des pompiers était élu, tout comme le chef du village, par un scrutin public et bénéficiait du respect des autres paysans. En conséquence, ses décisions avaient une certaine autorité sur le collectif villageois, qui débordait le strict cas des incendies. Pendant l'occupation, les chefs des pompiers, tout comme les chefs de village, ont été obligés de continuer à exercer leurs fonctions. Le couvre-feu, pour des raisons évidentes, ne s'appliquait pas aux pompiers et ils étaient dotés d'une plus grande liberté de mouvement que les autres paysans.

Les exercices des pompiers pouvaient donc servir comme un prétexte pour conduire différentes actions, comme, par exemple, la traque aux Juifs. Les actions de pompiers de Raclawice, un village entre Miechów et Olkusz, en sont une illustration. En juin 1944 les pompiers furent envoyés fouiller la ferme de Wawrzyniec Pomierny qui, selon plusieurs personnes, cachait des Juifs²⁷. Effectivement, lors de la fouille de la grange, les pompiers repèrent six Juifs : le couple Lewkowicz et quatre enfants Krotzer. La femme essaya de fuir, mais fut rapidement interceptée par les autres pompiers qui gardaient la grange de l'extérieur. « La femme de Lewkowicz a tenté de se cacher dans le blé, mais le pompier Koziół, en traversant en courant le champ des pommes de terre, lui a coupé la route. Lorsque la femme de Lewkowicz a tenté de résister, ils l'ont frappée²⁸. » Toute l'opération se déroula avec discipline, les pompiers travaillant en deux unités, chacune composée de six hommes. Puis le chef du village fournit un chariot et « le pompier Pączek attacha le couple Lewkowicz avec une corde²⁹ ». Le chef du village entendit que les Lewkowicz « demandaient pitié et suppliaient de ne pas être livrés à la police ». Malgré leurs prières et suppliques, les six Juifs furent transportés à la station de police polonaise à Sułoszowa et, plus tard, livrés au poste des gendarmes de Wolbrom, où ils furent exécutés³⁰.

Les actions des pompiers de Raclawice ne sont en rien une exception. Après la guerre, des témoins ont rapporté de nombreuses chasses aux Juifs menées par les unités de pompiers³¹. Il n'y a

27. APK, SAKr 1021/IVK/150/50, vol. III, p. 512 *sqq.*

28. *Ibid.*, p. 518f.

29. Interrogatoire de Piotr Sulek, *ibid.*, vol. 1, p. 31-32.

30. *Ibid.*, p. 512 *sq.*

31. Déposition de Jan Mitka, APK, SAKr 1021/IVK/150/50, v. III, p. 514.

aucun doute que les pompiers de Raławice n'étaient pas tous des antisémites forcenés. Certes, plusieurs étaient connus pour leur « mauvaise attitude envers les Juifs » et les autres les ont suivis. Mais chez la majorité, c'est une avidité fondée sur les stéréotypes antisémites autour de « l'or juif » qui fut, de loin, le motif le plus important pour expliquer leur engagement. Cette conviction qu'il y avait une richesse juive cachée, richesse qui attendait juste de nouveaux propriétaires, fut un phénomène omniprésent dans les régions rurales de la Pologne occupée. « L'association entre les Juifs et l'or – ensemble avec l'image du Juif-déicide – fut le cliché antisémite le mieux connu », écrit Jan T. Gross, faisant alors référence spécifiquement à la Pologne rurale³². Des chasses semblables à celle menée par les pompiers de Raławice furent même rapportées par les journaux clandestins publiés par la Résistance polonaise. Le 22 octobre 1942, la publication du quartier général de l'« Armée nationale » (*Armia Krajowa* ou AK) rapportait des nouvelles sur la liquidation de ghettos dans le district de Varsovie : « On tue et l'on chasse les Juifs de Wołomin, Stoczek, Węgrów, Radzymin, Jadów, Siedlce. De nombreuses sources nous informent sur les tueries en masse de Juifs, mais le pire se passe à Wołomin et à Stoczek. À Wołomin les pompiers et la canaille locale sont activement impliqués dans l'extermination des Juifs. Ils ont fouillé et volé ceux [des Juifs] qui se sont cachés et ils se sont couverts de honte³³. » Une autre publication fit état des événements à Stoczek : « Le 24 octobre 1942 les pompiers polonais ont pris part à la liquidation du ghetto. Ils ont fait sortir les Juifs de leurs maisons et les ont volés. Ces serviteurs des bouchers allemands ont même reçu l'expression de reconnaissance du *Stadthauptmann* local³⁴. » La différence entre les événements rapportés par la presse clandestine et les événements survenus à Raławice tenait au fait que dans le premier cas les pompiers menaient une action entièrement autonome, sans aucune implication allemande directe, tandis que leurs collègues de Stoczek et de Węgrów œuvraient dans un cadre plus large, celui de l'*Aktion* décidée par l'occupant.

32. Jan T. Gross, *Złote żniwa. Rzecz o tym, co się działo na obrzeżach Zagłady Żydów*, Kraków, Znak, 2011, p. 29.

33. *Biuletyn Informacyjny*, October 22, 1942, cité d'après Dariusz Libionka, « Polska konspiracja wobec eksterminacji Żydów w dystrykcie warszawskim » in Barbara Engelking, Jacek Leociak et Dariusz Libionka (dir.), *Prowincja noc. Życie i Zagłada Żydów w Dystrykcie Warszawskim*, IFiS PAN, Varsovie, 2007, p. 453.

34. *Informacja Bieżąca*, nr. 39, October 23, 1942, cité d'après Dariusz Libionka, *op. cit.*, p. 454.

En 1943 les agents de la police polonaise de Mszana Dolna apprirent qu'il y avait deux Juifs, les frères Jumeck et Josek Grybel, qui se cachaient dans le village proche de Skrzydlna³⁵. Les policiers étaient alors en état d'alerte et dans l'impossibilité de quitter leur poste. Étant donné l'urgence du dossier, des ordres d'arrestation furent envoyés au commandant des pompiers de Skrzydlna. Les pompiers quittèrent leur poste, fouillèrent la ferme indiquée par les agents de police et capturèrent les deux Juifs.

Chasse à l'homme

Les gardes de nuit, les brigades de pompiers et les administrateurs locaux hostiles n'ont été que quelques-uns des adversaires auxquels devaient faire face les Juifs cherchant refuge dans les régions rurales du Gouvernement général. C'est la participation massive de la population paysanne au sein de la *Judenjagd* qui constitua le danger le plus important, et en même temps la stratégie la plus réussie du point de vue des « chasseurs ». Les chasses à l'homme furent généralement organisées sur la base des structures villageoises décrites précédemment et leurs « récoltes » furent plus abondantes que celles des fouilles menées dans les cabanes des particuliers. Les cachettes souterraines bâties dans les forêts hébergeaient, le plus souvent, plusieurs familles et le repérage pouvait entraîner un nombre considérable de victimes. Il n'est donc guère surprenant que les rapports de la région de Dąbrowa Tarnowska fassent état de plusieurs « chasses » qui se sont soldées par des tueries allant jusqu'à une dizaine de victimes, parfois plus encore. Du point de vue de leur efficacité et de leur ampleur, les chasses à l'homme peuvent se diviser entre celles organisées pendant les liquidations des ghettos et celles survenues plus tard, qui ne visaient plus exclusivement les Juifs mais également d'autres groupes tels que des Tsiganes ou aussi des Polonais³⁶. Durant la première période, au moment où les ghettos furent liquidés, la

35. APK, SAKr 1020/IV K/147/50, p. 8.

36. Aleksandra Bańkowska, *Las jako miejsce przetrwania Zagłady. Zjawisko ukrywania się Żydów w lasach w okresie okupacji niemieckiej w latach 1941-1945 na terenie II Rzeczypospolitej Polskiej*, M.A. Histoire, Université de Varsovie, 2006, p. 65-66.

traque impliquait les troupes allemandes, les gendarmes et la police polonaise. La population paysanne fut également mise à contribution. Certains participaient à la chasse par crainte des Allemands, les autres étaient attirés par la promesse du butin – la plupart du temps, les vêtements enlevés aux victimes. Les résultats de ces premières chasses furent particulièrement sanglants. Pendant cette période, les Juifs se déplaçaient encore en groupes importants et certains, surtout ceux composés de gens déportés d'endroits éloignés, n'avaient aucune connaissance du terrain. Ceux qui réussirent à survivre les premiers jours perfectionnèrent leurs stratégies de survie en investissant du temps et de l'énergie afin de creuser ou de bâtir des cachettes plus sophistiquées.

Les décrets allemands à l'origine des chasses à l'homme arrivaient au niveau du village par l'entremise du *voit*. Un de ces décrets a été conservé dans les dossiers de la cour d'appel de Cracovie. Le 28 août 1942, Franciszek Rusina, le *voit* de Kośmice Wielkie, envoya une lettre au chef du village de Janowice, à l'est de Miechów et au nord-ouest de Dąbrowa Tarnowska : « En ce qui touche à l'ordonnance publiée par les autorités du comté le 14 août 1942 et concernant la déportation de Juifs de notre région, j'ai hâte de vous informer que la matière est très sérieuse. Il faut que vous soyez absolument certain qu'il n'y a aucun Juif, aucune Juive ni aucun enfant juif qui soit encore présent sur le territoire de votre communauté. Vous devez envoyer immédiatement les otages, pour qu'ils fouillent partout, dans les buissons, dans les coins cachés afin d'être complètement sûr qu'il n'y a plus aucun Juif. Il faudra que vous conduisiez tous les Juifs arrêtés vers la station de police la plus proche. Je répète que cacher les Juifs est un délit passible de mort. Les chefs du village sont tenus responsables de tout Juif retrouvé sur le territoire de leur communauté. Dans le cas de négligence, ils seront exécutés. Je vous rappelle qu'il vous revient de vous assurer que cette ordonnance est respectée. Vous en êtes responsable sous peine de mort. Kośmice Wielkie, 28 août 1942³⁷. »

Nous ne savons pas si tous les chefs ont reçu de semblables instructions, mais il est certain que les dirigeants des communautés villageoises ont été mis en état d'alerte. La recherche des Juifs rescapés commençait aussitôt que le chef avait été informé de leur présence sur son territoire. Souvent cette information provenait des gens qui eux-mêmes, jusque-là, avaient aidé les Juifs et, n'ayant plus envie d'héberger ces hôtes dangereux, décidaient de

37. AIPN, GK 255/319, p. 4.

les dénoncer. C'est à ce moment que le chef devait mobiliser la garde du village et, simultanément, aviser la police. Un des chefs de la région de Dąbrowa Tarnowska rapporta qu'un jour « Ludwik Kosoń m'a déclaré qu'il y avait un Juif caché dans sa grange. Je me suis rendu chez notre seigneur (où il y avait un téléphone) et j'ai contacté la police à Otfinów. Les policiers m'ont donné l'ordre de m'en occuper. J'ai demandé donc au courrier du village de mobiliser les gens pour la chasse aux Juifs et, très vite, j'ai vu une foule de paysans arriver avec un captif³⁸. »

Selon les témoins, la chasse de cette victime (âgée de soixante ans) impliquait quelque 100 personnes. Le Juif a réussi à se libérer, mais il a été vite appréhendé par la foule. Finalement, il a été rendu aux policiers polonais qui l'ont exécuté. Après la guerre le chef du village et plusieurs autres paysans ont été accusés d'avoir participé au meurtre. Tous ont été jugés non coupables.

Les membres de la garde de nuit devinrent rapidement l'élément clé de la chasse. Du point de vue des Juifs, le risque se situait à deux niveaux. D'abord, l'introduction d'une structure paramilitaire dans la vie villageoise signifiait un nombre plus élevé de fouilles, en donnant aux « chasseurs » une nouvelle légitimité et une mission officielle. Ensuite, les membres de la garde pouvaient organiser les chasses à l'homme dans les forêts, loin de leurs villages, et souvent sans instructions allemandes, à leur propre compte, à l'insu de la police. Dans la communauté rurale de Brnik, par exemple, les paysans s'organisèrent eux-mêmes pour repérer les Juifs, en anticipant la réaction des autorités. Un des participants expliqua ainsi « que les Allemands savaient fort bien qu'il y avait plusieurs Juifs qui se cachaient à Brnik et qu'une catastrophe pouvait frapper notre commune³⁹ ». Une chasse identique fut organisée en mars 1943 près de Mędrzychów⁴⁰. Mieczysław Soja, revenant de Radwan à Wólka Mędrzychowska, observa « cinq citoyens de nationalité juive qui se cachaient dans les buissons, dans les champs. C'étaient la mère, ses trois enfants et un citoyen de nationalité juive nommé Fałek ». Soja a tout de suite rapporté la nouvelle au chef de Wólka et ce dernier, pour sa part, a immédiatement ordonné l'arrestation des Juifs. Soja, quant à lui, s'est rendu à Mędrzechów, pour aviser les gendarmes de ces développements. La chasse à l'homme commença bien avant

38. APK, SAKr 1023/IV K/155/50, k. 11-11v; 124-124v.

39. APK, SAKr 967/K 153/49. Témoignage d'Adam Kmieć.

40. La description de cette chasse aux Juifs se base sur le dossier judiciaire suivant : APK, SAKr 964, IV K 115/49 (K 24/50).

l'arrivée de la police. Selon plusieurs témoins, 300 personnes participèrent à l'expédition, soit presque toute la population adulte du village. « Certains participèrent parce que Trzepakczek (chef du village) faisait du porte-à-porte en demandant qu'ils s'impliquent, les autres animés par la curiosité⁴¹. » Capturées, les cinq victimes furent livrées à la gendarmerie à Mędrzychów, qui les a rapidement exécutées.

Il y eut également des chasses aux Juifs organisées *ad hoc*, sans aucune mobilisation préalable de la garde villageoise. S'il n'y avait pas assez d'hommes sur place, on mobilisait aussi les femmes, comme près de Szczucin (au nord de Dąbrowa), en avril 1943. Une femme impliquée dans l'une de ces traques se souvint après la guerre : « les policiers ont demandé à Andrzej Labuz d'aller au village et de revenir avec les autres, mais il leur a répondu que tout le monde était parti au marché dans la ville pas loin de là. Mais il a aussi mentionné qu'il y avait plusieurs garçons qui travaillaient dans la forêt et peut-être ces gens-là pourraient aller chercher les Juifs. Alors, ils ont amené avec eux trois garçons qui plantaient des arbres. Les Allemands marchaient devant, les policiers polonais les suivaient et nous, les paysans, nous fermions la marche. Là où la forêt de Szczucin et celle de Slupsk se rejoignent, ils nous ont divisés en deux groupes et nous ont ordonné de nous retrouver de l'autre côté de la forêt. Dans mon groupe il y avait un gendarme allemand et un policier polonais. Nous avons marché en rangs, mais nous, les paysans, nous nous tenions derrière les policiers. Quand nos deux groupes se sont rencontrés, j'avais entendu le coup de fusil⁴² ». Autre exemple, celui rapporté par un Juif qui fut le témoin d'une chasse organisée par deux membres de la *Sonderdienst* (police auxiliaire organisée en 1940 et composée essentiellement de *Volksdeutsche*). Ceux-là demandèrent de l'aide à de jeunes garçons dans le village de Dulcza qui « ont sauté sur leurs chevaux et ont galopé dans la forêt pour faire la chasse aux Juifs⁴³ ».

Enfin, il y eut aussi des chasses à l'homme organisées par les chefs de village qui ne ciblaient pas nécessairement les Juifs. À Dąbrówka Szczepanowska, à quelques kilomètres au sud de Tarnów, le chef Andrzej Gawron décida de combler son quota de travailleurs destinés au travail en Allemagne avec des Tsiganes qui habitaient dans

41. APK, SAKr 964, IV K 115/49 (K 24/50). Déposition d'Adam Kozioł, November 18, 1948.

42. APK, SAKr 1019 IV p. 141/50.

43. AŻIH, 301/3215. Témoignage d'Helena Aussenberg, Cracovie, 1^{er} juin 1947.

sa communauté. Les gardiens de nuit furent chargés d'arrêter une douzaine de Tsiganes, surtout des gens âgés, qu'ils ont enfermés dans le bâtiment de l'école. Un peu plus tard les policiers polonais sont arrivés de Pleśna : « Un des Gitans a été tué par l'agent de police alors qu'il résistait à l'arrestation et tous les autres ont été remis entre les mains des Allemands⁴⁴. »

L'exploitation des témoignages et des dossiers judiciaires révèle que pour organiser une « chasse aux Juifs » il suffisait de la présence de quelqu'un ayant de l'initiative ou disposant d'un peu d'autorité : des chefs de village, des gardes forestiers, des pompiers, des paysans aisés, ou tout simplement des gens qui savaient inspirer, menacer ou mobiliser d'une manière ou d'une autre les membres de la communauté villageoise. La participation aux chasses n'émouvait guère les paysans, même si certains exprimaient leur mécontentement en raison de la perte de temps engendrée par cette activité peu fructueuse. Est-il nécessaire de faire état d'une longue liste de témoignages tragiques pour démontrer la complicité de certains groupes de la société polonaise dans la mise en œuvre de la « solution finale » ? Pourtant, aujourd'hui encore, il se trouve des historiens voulant défendre les actions des personnes impliquées dans ces chasses, justifiant de manière peu convaincante les actions de ces individus et essayant de faire porter l'unique et entière responsabilité des crimes sur les épaules de l'occupant allemand⁴⁵. Il est certes vrai que paysans, pompiers, chefs et gardiens furent forcés à œuvrer au sein d'un système conçu par les Allemands. Il est également vrai qu'ils furent souvent exposés à des représailles de la part de l'occupant. Mais il n'en demeure pas moins que l'efficacité meurtrière de ce système dépendit – en large partie – du zèle et de la volonté de ces hommes. Ni ce zèle ni cette volonté ne peuvent être expliqués par la seule et unique peur des autorités occupantes. Et les succès de la *Judenjagd* furent incomparablement plus impressionnants que les résultats d'autres « activités de chasse » pendant la guerre. Ici, les preuves historiques sont sans équivoque : certains éléments de la société polonaise ainsi que différentes organisations et structures sociales furent impliqués de façon active dans le processus de la liquidation de ghettos et dans la chasse aux réfugiés juifs qui cherchaient désespérément un abri « du côté aryen ».

44. APK, SAKr 1046 IVK 276/50, témoignage d'Andrzej Gawron, p. 14.

45. Bogdan Musiał, « Zbrodnicza perfidia czy umiejętne działanie », *Rzeczpospolita, Plus/Minus supplement*, 19 mars 2011.